



**MAIRIE
de
PAGNY LE CHATEAU**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL *Séance du 02 octobre 2009*

Présidence : M. Jacques CHOSSAT de MONTBURON, Maire.

**Présents : Mmes MM. Dominique MICHAUD. Alain SIMON. Ghislaine BOCHE.
Gabriel GONZALVEZ. Monique ROLMUALDO. Monique JANISZEWSKI.**

**Excusés : MM. Christian FORESTIER. Christian DABKOWSKI.
Mme Sandrine GIBOULOT a donné pouvoir à Mme ROMUALDO.**

Le Conseil Municipal,

RETROCESSION VOIRIE LOTISSEMENT RUE BAUDOT

Monsieur Dominique MICHAUD ayant quitté la séance ;

DONNE, à l'unanimité des membres présents, un avis favorable à l'accord préalable à l'établissement d'une convention de rétrocession dans le Domaine Public Communal de l'ensemble du terrain d'assiette de la desserte de l'opération "Lotissement rue Baudot" propriété de Monsieur Dominique MICHAUD.

La rétrocession ne pourra intervenir qu'une fois l'intégralité des travaux prescrits par l'autorisation d'aménager réalisée, avec notamment, outre l'ensemble des réseaux d'adduction, la couche de roulement définitive de la chaussée et l'éclairage public de l'opération.

Préalablement au transfert de domanialité, une réception sera organisée avec la Commission Communale concernée et un procès verbal en sera dressé et joint au dossier.

ACCES AUX DONNEES CADASTRALES COMMUNALES NUMERISEES PAR LA STRUCTURE INTERCOMMUNALE

Vu la délibération du Conseil général de la Côte d'Or en date du 22 novembre 1999, approuvant le principe d'une maîtrise d'ouvrage départementale pour la numérisation du cadastre;

Vu l'autorisation de la Direction Générale des Impôts en date du 1er septembre 2008 donnant délégation au Conseil Général de la Côte d'Or pour assurer la transmission aux structures intercommunales des données cadastrales issues de la numérisation;

Vu l'intérêt pour la structure intercommunale d'être en possession de nos données communales pour assurer une meilleure gestion de notre territoire et un meilleur service aux usagers;

Vu la nécessité de définir les modalités d'utilisation des données cadastrales numériques;

Vu l'autorisation obtenue par le Président de la Communauté de Communes auprès de la CNIL pour l'utilisation des fichiers nominatifs de la matrice foncière (MAJIC2);

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes Saint Jean de Losne / Seurre "Rives de Saône" ou son représentant à consulter en ligne, télécharger et gérer les fichiers informatiques du plan cadastral de notre commune ainsi que la matrice foncière associée et autres données cartographiques , tout en lui rappelant la confidentialité de ces données.

LOCATION GARAGE

AUTORISE Monsieur Laurent COLAS, domicilié à Pagny le Château, à utiliser le garage communal n° 8 situé Place des Platanes, pour une durée de six mois à compter du 1^{er} octobre 2009.

L'intéressé devra acquitter un loyer mensuel de 25 € soit un montant total de 150 € (cent cinquante euros).

FORET : AFFOUAGES 2009/2010

FIXE à 15 € (quinze euros) le montant de la taxe à acquitter par les exploitants d'un lot d'affouage au cours de l'hiver 2009 - 2010.

La coupe affouagère 2009 / 2010 est située dans la parcelle n° 24 (2^e partie) de la forêt communale.

AFFAIRES DIVERSES

PREND connaissance du courrier de Madame la Sous - Préfète annonçant l'attribution au SIVOS, au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2009, d'une subvention de 139 125 € pour les travaux de construction de cinq classes élémentaires, d'une subvention de 64 000 € pour les travaux de construction de deux classes maternelles et d'une subvention de 62 955 € pour les travaux de construction d'un restaurant scolaire.

PREND connaissance de l'état d'avancement des travaux de construction du pôle scolaire.

PREND connaissance de la procédure de reprise de concessions dans le cimetière communal.

Le procès verbal d'état d'abandon des sépultures sera dressé le samedi 31 octobre par les membres de la commission communale.

Le Maire,

Jacques CHOSSAT de MONTBURON